



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS** : M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence** : /

**Excusés** : Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation** : 17 février 2021

**Présents** : 25

**Votants** : 27

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude GRENON

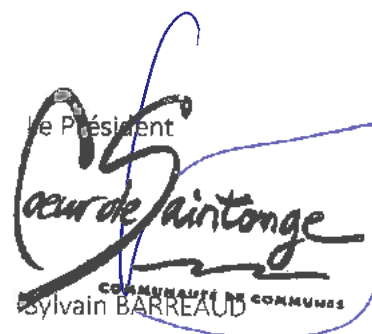
**ENFANCE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COMMUNES**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution des subventions suivantes dans le cadre de la compétence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse » à titre d'avance sur le montant 2021 qui sera définitivement arrêté au moment du vote du budget :

Association Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge : 35 000 €  
Association Les P'tits Cœurs de Saintonge : 80 000 €  
ALSH Les Petites Mésanges (Sainte-Radegonde) : 44 250 €  
Association Tom Pouce : 37 000 €  
Association Familles Rurales - ALSH Les P'tites Canailles : 10 000 €  
Sivos Port d'Envaux-Crazannes : 10 000 €  
Sivos Seudre Saintonge : 10 000 € (7000 € 2021 + 2000 € 2020 + 1000 € investissement)  
La Tribu de Nava : 11 000 € (10 000 € fonctionnement 1000 € investissement)  
Solcanpo : 284.42 €

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
Cœur de Saintonge  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Sylvain BARREAUD





**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**SECTEUR JEUNESSE : TARIFICATION 2021 ET REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition de tarification 2021 identique à celle de 2020, ainsi que le règlement intérieur actualisé :

<b>TARIFICATION SECTEUR JEUNESSE</b>					
	Tarif unique	QF* 1 de 0€ à 760€	QF* 2 de 761€ à + de 1000€	Non allocataire CAF (ex : MSA)	HORS CDC
<b>DROIT D'ACCES AU SERVICE</b>					
Annuel et par famille		5,10 €	5,20 €	5,30 €	5,50 €
De septembre à décembre et par famille		3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,50 €
<b>ACTIVITES</b>					
En 1/2 journée sans activités payantes	2 €				
En 1/2 journée avec activités payantes	3 €				
Avec repas	5 €				
Spécifiques (Laser-game, karting...)	10 €				
<b>STAGES</b>					

1/2 journée	5 €				
<b>SOIREES</b>					
Sans repas avec ou sans activités payantes	2 €				
Avec repas sans activités payantes	4 €				
Avec repas avec activités payantes	6 €				
<b>JOURNEES</b>					
Festivals, visites, sorties	5 €				
Parcs d'attractions		10 €	15 €	20 €	25 €
<b>SUPPLEMENTS**</b>					
Supplément 1	2 €				
Supplément 2	3 €				
supplément 3	5 €				
<b>SEJOURS (à partir de 6 jours)</b>					
Vacances scolaires (été, printemps, tousaint)		160 €	200 €	240 €	280 €
Raid Mob		250 €	300 €	350 €	400 €
<b>MINI SEJOURS (jusqu'à 5 jours)</b>					
Raid Mob (2 à 3 jours)		140 €	170 €	200 €	230 €
Autres		70 €	100 €	130 €	160 €
<b>SEJOUR HIVER (à partir de 6 jours- ski et autres)</b>					
QF1 de 0€ à 300€	200,00 €				
QF2 de 301€ à 500€	225,00 €				
QF3 de 501€ à 760€	250,00 €				
QF4 de 761€ à 1000€	275,00 €				
QF5 + de 1000€	300,00 €				
Non allocataire	350,00 €				
Hors CDC	400,00 €				

\* QF = Quotient Familial

\*\*Déterminé suivant le niveau de prestation proposé

### SORTIES FAMILLES type parc d'attraction/ visite

adultes		8 €	8€20	8€30	8€50
enfant		5 €	5€20	5€30	5€50

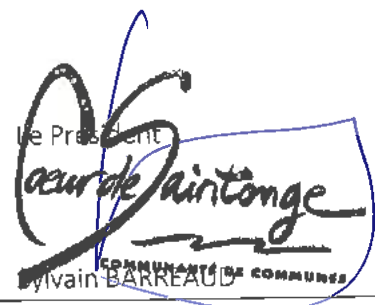
### SORTIES FAMILLES sur le territoire, visites, festival

adultes		2 €	2€20	2€30	2€50
enfant		1 €	1€20	1€30	1€50

Règlement intérieur en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 YVAIN BARREAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## REGLEMENT INTERIEUR SECTEUR JEUNESSE

Service adolescent 11-17 ans

Communauté de Communes Cœur de Saintonge



La Communauté de Communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) représentant les 18 communes membres. Elle met en œuvre la compétence Petite Enfance, Enfance-Jeunesse à travers un PEL (Projet Educatif Local) pour les 11-17 ans et soutient dans ce cadre l'ensemble des actions, services ou associations du territoire agissant en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le Secteur Jeunesse « Sec'J » est un service pour les 11-17 ans (ou à partir de la 6<sup>ème</sup>) de la Communauté de Communes.

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets (découverte, culturel, sportif, artistique). L'accès se fait sans discrimination.

Toute cohabitation doit se faire dans un état d'esprit de respect de l'autre, de neutralité, de laïcité et de tolérance.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords des locaux et lors des activités ainsi que pendant le transport.

Au sein du Secteur Jeunesse, quelques règles ont été définies comme non négociables :

- **la consommation d'alcool et de produits stupéfiants est prohibée,**
- **tout comportement violent verbal ou physique n'est pas toléré,**
- **toute attitude qui pourrait interférer avec l'organisation du groupe n'est pas acceptée,**
- **le respect des autres, de l'équipe, du matériel et de l'environnement est une priorité,**

Lors de nos différentes animations (sorties et séjours) d'autres règles sont partagées et définies avec les jeunes: règles de vie collective, horaires, fonctionnement...

### 1/ Les lieux d'accueil

La maison des Rivières, local jeunes de St Porchaire :

Située place Eugène Bézier, sur la commune de Saint Porchaire. Cet espace accueille la Communauté de Communes et les bureaux du Secteur Jeunesse. Les salles de réunions sont parfois utilisées pour les activités du Secteur Jeunesse. Un espace est spécialement dédié à la jeunesse avec une salle d'activité composée d'un babyfoot (en cours d'acquisition), d'une télé, d'une console, de postes ordinateur et d'un canapé pour accueillir les jeunes sur les temps périscolaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires.



## Le local de Beurlay

Au sein de l'école primaire, ce local de 45m<sup>2</sup> est composé d'une pièce avec babyfoot, table de ping-pong, console de jeux et trois ordinateurs avec accès à internet, d'un espace cuisine équipée et d'un espace de rangement pour stocker le matériel pédagogique du Secteur Jeunesse. Les jeunes ont également à disposition des jeux de sociétés, des livres, un abonnement à la ludothèque et à la médiathèque de Saintes pour nous permettre de renouveler les propositions.



## Le local de Soullignottes :



Le local se situe au-dessus de la mairie, il mesure 60m<sup>2</sup>, il est composé d'une cuisine, d'un espace de vie et d'une petite salle d'activité. Les jeunes ont accès à un espace ombragé comportant des jeux pour enfants, un terrain de tennis et un terrain de foot situé au cœur de la commune.

## Le local de St Gemme :

Ce local ouvert depuis septembre 2018 se situe dans l'école. C'est une ancienne classe qui est mise à disposition pour l'accueil jeune. Les jeunes qui fréquentent ce local ont trouvé du mobilier et sont actifs dans les projets d'auto-financement. Les jeunes bénéficient de la cour de l'école comme espace extérieur ainsi que du terrain de sport situé à 200 mètres. Ils ont également accès aux postes informatiques et à tous les ouvrages de la médiathèque qui jouxte le local jeunes.



## 2/ Le transport

Le Sec'J peut utiliser un ou plusieurs des quatre minibus de la collectivité. La CDC s'est engagée dans une démarche de facilitation de la mobilité des jeunes en zone rurale. Des rendez-vous sont fixés aux différents locaux pour les départs en sorties et pour les activités.

## 3/ L'âge

A partir de la 6<sup>ème</sup> ou de 11 à 17 ans.

## 4/ Les horaires

### Les activités extérieures

Les mercredis après-midi de 13h30 à 18h (horaires habituels sous réserve de modification selon activité), pendant les vacances scolaires aux horaires établis pour chaque activité (stage, activité à la journée, activité à la demi-journée, soirées).

Accueil possible dès 12h le mercredi, les jeunes sont récupérés au collège et chacun amène son repas.

## Les locaux

14h à 18h à Beurlay et Ste Gemme

De 20h30 à 22h30 à Soullignottes le vendredi soir.

De 16h30 à 18h30 les mardis, jeudis et vendredis en période scolaire pour St Porchaire et le mercredi entre 12h et 14h.

Les locaux peuvent être ouverts également pour des ateliers périscolaires en fonction des projets.

## 5/ Le fonctionnement

### Inscriptions au Secteur Jeunesse

Un droit d'accès permet de profiter de l'ensemble des actions du Secteur Jeunesse, il est valable pour l'année civile et pour la famille.

	De janvier à décembre	De septembre à décembre
Quotient familial <760	5,10€	3.10€
QF >760	5,20€	3.20€
Non allocataire et MSA	5,30€	3.30€
Hors CDC	5.50€	3.50€

*Il est possible de venir deux fois sur du local pour découvrir le Secteur Jeunesse avant de s'inscrire.*

Pour toute inscription il est impératif de fournir les pièces suivantes :

- dossier d'inscription rempli et signé,
- photocopie du carnet de santé,
- fiche sanitaire remplie et signée,
- attestation d'assurance EXTRA SCOLAIRE et responsabilité civile,
- pour les séjours : carte vitale et attestation mutuelle, certificat médical attestant de l'autorisation à la vie en collectivité et à la pratique sportive. Certains papiers peuvent être demandé en supplément.

**Il est important que le dossier soit rempli et rendu au Secteur Jeunesse par les parents ! Cela nous permet de se rencontrer, de vous présenter le Secteur Jeunesse et l'équipe qui s'occupe de vos enfants !**

**Le dossier est validé lorsque toutes les pièces sont présentes au dossier, nous ne prendrons pas les enfants en sortie si ce n'est pas le cas !**

## 6/ Inscriptions aux activités

Le programme paraît par période de mercredis et de vacances, les jeunes peuvent se préinscrire auprès des animateurs mais l'inscription n'est prise en compte que suite à la confirmation des parents, elle est ensuite validée par les animateurs !

Les inscriptions peuvent se faire par mail, téléphone, sur Facebook ou directement au bureau dans les locaux de la CDC à St Porchaire.

## 7/ Paiement des activités

Le paiement est effectué à réception de la facture en fin de période et il est dû dès à lors que le jeune participe à l'activité ou s'il n'a pas prévenu de son absence au moins 48h à l'avance sauf pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif.

## 8/ Responsabilités

Le personnel : l'équipe est diplômée et compétente pour encadrer les enfants.

La responsabilité de la direction et de son équipe est engagée dès que le jeune est accueilli pour son activité, dans la tranche horaire indiquée sur le programme d'activités, sauf s'il y a ramassage en minibus, alors la responsabilité est immédiate et ce jusqu'au départ du jeune.

Le jeune : il doit suivre les recommandations de l'équipe éducative. Toute dégradation volontaire ou intentionnelle sera réparée à la charge du responsable de l'enfant. Une réparation pédagogique menée par l'enfant lui-même pourra être envisagée.

L'assurance : l'assurance EXTRA SCOLAIRE et RESPONSABILITE CIVILE est obligatoire pour la participation aux activités, il faudra fournir l'attestation.

Le secteur jeunesse et la CDC ont souscrit une assurance chez GROUPAMA pour couvrir ses activités.

## 9/ Sécurité

Les violences physiques, morales, jeux dangereux et mise en danger de la vie d'autrui sont strictement interdits.

Il est interdit d'être en possession de tout objet pouvant être dangereux pour soi ou pour autrui.

Le téléphone portable est interdit pendant les activités (*sauf si l'activité nécessite son utilisation*)

Les règles de vie sont régulièrement discutées avec les jeunes et affichées dans les locaux. Chaque jeune s'engage à respecter ce règlement.

Ce règlement est adopté par la Communauté de Communes, la commission « jeunesse » et l'équipe du Sec'J. Il ne peut être modifié sans l'accord des trois parties.

## 10/ Renseignements

Pour tout renseignement, réclamations ou toute autre information, contacter Laurent LAFFONT, directeur du Secteur Jeunesse au 06 23 28 04 15 ou 05 46 95 47 93 ou par mail à [secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr](mailto:secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr)

## 11/ Signatures

« Je confirme avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte les termes. »

Fait à

le

Les parents  
Responsables légaux

Le jeune

La direction du Sec'J





**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MCINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**ASSOCIATIONS – SOUTIEN AUX LICENCIES**

**Considérant que** la commission Associations a souhaité maintenir le soutien aux jeunes licenciés des clubs de la Communauté de Communes durant l'année 2020, validé en conseil communautaire le 16 décembre 2020,

**Considérant que** le club de Tennis de Saint-Porchaire n'avait pas fait l'objet de ce soutien,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil la subvention du club pour l'année 2019-2020 pour un montant total de **590 €** (59 mineurs X10€).

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
Cœur de Saintonge  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Sylvain BARREAUD





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
 Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
 Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**ADHESION 2021 - FREDON**


**Considérant que** la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17), qui a changé de nom en 2020 pour devenir la FREDON 17 (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et son Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) mènent des actions continues et régulières de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Président concernant le bilan 2020, à savoir que plus de 748 nuisibles (rongeurs) ont été « détruits » sur notre territoire par l'action de tir, 596 par les piégeurs bénévoles, 681 par le biais du prêt de pièges aux agriculteurs et 106 par des opérations spécifiques de la Fredon soit un total de 2 141,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le paiement de l'adhésion 2021 à la FREDON soit 3 037, 40 €.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 Sylvain BARREAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**SPA – CONVENTION 2021**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention 2021 avec la SPA pour un montant de 6 140.65 € (17 799 habitants X 0.345€).

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
Sylvain BARREAUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
 Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
 Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**MISSION LOCALE – CONVENTION 2021**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention avec la Mission Locale pour l'année 2021 pour un montant de 18 743 €.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 CŒUR DE SAINTONGE  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 Sylvain BARREAUD







**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
 Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
 Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**CAUE 17 – CONVENTION 2021**

**Considérant que** le C.A.U.E 17 a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public,

**Considérant qu'une** permanence a lieu 1 fois tous les deux mois dans nos locaux dans des conditions sanitaires hors pandémie,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire le renouvellement de la convention pour l'année 2021 composée d'un montant de cotisation de 1 724 € et d'une mission d'animation représentant 354 € soit un total de 2 078 €.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

le Président  
  
 SYLVAIN BARREAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
 Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
 Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikael MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**CHARENTE-MARITIME INITIATIVE CONVENTION 2021**

**Considérant que** L'association « Initiative Charente-Maritime » a été créée en 1997 sous l'impulsion du Conseil Général de la Charente-Maritime,

**Considérant que** son action, en faveur des créateurs/repreneurs d'entreprises, regroupe plus de 80 partenaires économiques locaux : collectivités, entreprises, banques, organismes professionnels et consulaires,

**Considérant que** son objectif est de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur le Département de la Charente-Maritime par l'octroi d'une aide financière, technique et humaine aux porteurs de projet,

**Considérant que** Charente-Maritime Initiative est membre du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des entreprises: INITIATIVE FRANCE.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention pour l'année 2021 pour la somme de 2 500€.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
 Cœur de Saintonge  
 Sylvain BARREAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
 Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
 Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikael MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**TOURISME – TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Président rappelant aux membres du Conseil que la taxe de séjour est instaurée sur la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2019,

**Considérant** que le Conseil départemental de Charente Maritime, par délibération en date du 18 décembre 2009, a institué une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour,

**Vu** les dispositions de l'article L. 3333-1 du CGCT,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil de recouvrer la taxe additionnelle par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge pour le compte du Département, dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Prés. dep.  
  
 Sylvain BARREAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. **BARREAUD** Sylvain, Président,  
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David, Vice-Présidents  
Mmes **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GUIBERTEAU** Cathie, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude, **SIGNAT** Lyliane,  
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **GANDAUBER** Gérard, **HILLAIRET** Christian, **MAJEAU** Stéphane, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **VIDAL** Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **BOURSIQUOT** Nelly, **BOISSEAU** Béatrice, **GRATON** Sabrina, **LHERMENIER** Sandrine (Pouvoir M. **SCHNEIDER** Alexandre), Mrs **DURAND** Lionel, Mikaël **MOINET** (Pouvoir M. **BARREAUD** Sylvain) **STAUDER** Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude **GRENON**

**CIID – NOMINATION DES MEMBRES**

Vu les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) qui prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID),

Considérant que Monsieur le Président a rappelé l'obligation pour la Communauté de Communes de nommer les membres de cette commission CIID lors du conseil du 16 novembre 2020, rappelé par courrier de Monsieur le directeur de la DGFIP le 12 janvier 2020,

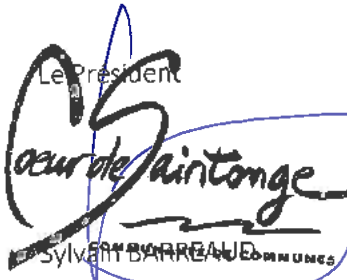
Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la liste suivante :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Balanzac	RAFFE David	GACHET Jean Claude
Beurlay	DALAIS Christophe	CHANSELLE Patrice
Crazannes	MULLON Jean Luc	MARSH Colin
Geay	GUILLOT Jean-Paul	MURBACH Christine
La Vallée	BOURSIQUOT Chantal	PELLETANT Micheline
Les Essards	BIRONNEAU Robert	MEMAIN Loïc
Nancras	DAMBLIN Muriel	BETEAU Marie-Francoise
Nieul	CHABOISSEAU Michel	TRINQUE Jean Luc
Plassay	FRISQUE Claude	MAJEAU Stephane
Pont l'Abbé d'Arnoult	JUBEAU Claudie	BRUN Françoise
	BAUDRY Edwige	BON Jean-Francois
Port d'Envaux	BORDET Francis	BOURRIER Mathieu

Romegoux	DOUBLET Monique	GOUJEAU Sylvain
St Porchaire	BOUCHERIT Alain	MAURIN Jean Michel
	BOUCHER Claude	MAGUIER Enrico
St Sulpice	CRESPIN Francois	DUBREUIL David
Ste Gemme	ALLIOT Jean-Philippe	GUILLAUD Fabien
Ste Radegonde	JACAUD Jean Marc	TERRIERE NADEAU Isabelle
Soulignonnes	BOUCHERIT Dominique	GIRAUDEAU Deny
Trizay	DAVIAUD Dominique	MARCHESSEAU Francine

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 COEUR DE SAINTONGE  
 SYLVAIN BUREAU  
 COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
 Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
 Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**OM – TARIFS REDEVANCE 2021**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour l'année 2021, qui ont été étudiés par la commission OM lors de la réunion du 3 février 2021,

<b>MENAGES : 1 RAMASSAGE PAR SEMAINE</b>	
1 Personne	81 Euros
2 Personnes	160 Euros
3 Personnes	232 Euros
4 Personnes	305 Euros
5 Personnes et au-delà	313 Euros

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 Sylvain BARREAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRÉSENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikael MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**OM – TARIFS REDEVANCE HORS MENAGES**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures hors ménages pour 2021.

Les tarifs appliqués aux ménages et hors ménages s'établissent comme suit :

	1 collecte	Coef 1,05	Coef 1,25
		2R dans circuit prévu	collecte supp hors circuit
Administration Publique	196		
Camping par année par emplacement			
Camping par emplacement saisonnier	22		
CAT			6635
Chambres d'hôte (à l'unité)	33		
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	63		
Château	1 117		1 397
Collège		1 573	
Commerce	176		
Gîte rural / Location saisonnière	189		
Lycée		3141	
Maison de retraite par nombre de lits	39		48
MFR		543	
Night-Club	432		
Parc Résidentiel	178		

Profession libérale	178		
Profession médicales	0,83		
Résidence secondaire	175		
Restaurant Hôtel (Prix au litre)	0,84	0,88	1,04
Supérette			
Supermarché	2 092	2 198	2 616
Usine		783	

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 12 février 2020

Le Président  
  
 COEUR DE SAINTONGE  
 SYLVAIN BARRAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
M. ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**OM – TARIFS REDEVANCE SALLES DES FETES**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition de fixer le coût de collecte des déchets au niveau des salles des fêtes communales à **2.14 Euros par habitant**.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président

Sylvain BARREAUD COMMUNES







**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON


**OM-TARIFS DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES**

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission ordures ménagères, propose de réajuster la tarification appliquée aux professionnels qui déposent des déchets en déchèteries tout en élargissant la facturation aux entreprises effectuant des travaux pour les communes.

	2020	Proposition 2021 + 1 €
GRAVATS	7,10 € m <sup>3</sup>	8,10 € m <sup>3</sup>
DIB	27,00 € m <sup>3</sup>	28,00 € m <sup>3</sup>
DECHETS VERTS	12,10 € m <sup>3</sup>	13,10 € m <sup>3</sup>
BOIS	14,10 € m <sup>3</sup>	15,10 € m <sup>3</sup>

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 Sylvain BARREAUD  
 COMMUNES







**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRÉSENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**ANNULATION REDEVANCE POUR EFFACEMENT DE DETTES**

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'annulation des différentes créances suite à la demande du Trésor Public de Rochefort car il s'agit de créances dites « éteintes » ou de dossiers dont la commission de surendettement a approuvé la clôture.

**ANNÉE 2016**

Dossier N°	Numéro de facture	Montant
1286434603	7104 - W	291.00
1286768694	Bordereau 31 - Titre 164	50.00
1286768694	Bordereau 59 - Titre 294	25.00
<b>TOTAL ANNULATION 2016</b>		<b>366.00</b>

**ANNÉE 2017**

Dossier N°	Numéro de facture	Montant
1286434603	7226 - J	291.00
1286719856	8369 - B	70.00
<b>TOTAL ANNULATION 2017</b>		<b>361.00</b>

**ANNÉE 2018**

Dossier N°	Numéro de facture	Montant
1286719856	2046 - H	211.00
<b>TOTAL ANNULATION 2018</b>		<b>211.00</b>

ANNÉE 2019

Dossier N°	Numéro de facture	Montant
1286434603	7325 - A	156.10
TOTAL ANNULATION 2019		156.10

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
Sylvain BARRAUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS** : M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence** : /

**Excusés** : Mmes BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation** : 17 février 2021

**Présents** : 25

**Votants** : 27

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude GRENON

**VOIRIE - TARIFS 2021**

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie propose les tarifs Voirie applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les Communes membres :

PRESTATIONS	TARIFS 2020	Proposition TARIFS 2021
Main d'œuvre à l'heure	20,00	20,20
Camion birepandeur à l'heure	40,00	40,40
Rouleau + remorque à l'heure	7,00	7,07
Nacelle à la 1/2 journée	36,00	36,36
Camion nacelle à la 1/2 journée	36,00	36,36
Balayeuse à l'heure	9,00	9,09
Lame niveleuse seule à la 1/2 journée	21,00	21,21
Broyeur à la 1/2 journée	51,00	51,51
Tracteur lamier à l'heure	20,00	20,20
Lame niveleuse avec tracteur à l'heure	18,00	18,18
Tracteur avec chargeur à 1/2 journée	26,10	26,26

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 Cœur de Saintonge  
 Sylvain BARREAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**VOIRIE – ACQUISITION EPAREUSE**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le tableau de consultation ci-dessous concernant l'acquisition d'une épaveuse :

Dénomination société	N° devis	Référence	TOTAL HT	TOTAL TTC
CENTRAL GARAGE	201611-TRA3-MF-19	ROUSSEAU KASTOR 500 PA	26 900,00 €	32 280,00 €
BALLANGER SAS	N°1211534	ROUSSEAU KASTOR 500 PA	28 000,00 €	33 600,00 €
BRISSONNEAU	23 09 2020	ROUSSEAU KASTOR 500 PA	27 000,00 €	32 400,00 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement, soit l'offre de Central Garage.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 CŒUR DE SAINTONGE  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 Sylvain BARREAUD





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lylane,  
Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSICQUOT Brigitte, BOURSICQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

### VOIRIE – MARCHÉ PUBLIC MAPA TRACTEUR

Considérant le besoin identifié concernant l'acquisition d'un matériel de voirie, un tracteur de type agricole d'un chargeur frontal muni d'un godet ainsi qu'un broyeur d'accotement.

Considérant l'exposé de Monsieur le Président aux membres du Conseil concernant les éléments techniques de ce type de matériel,

#### Tracteur agricole : à savoir

- Puissance entre 95Cv et 110Cv
- 4 roues motrices, avec inverseur hydraulique,
- 2 distributeurs hydrauliques minimum,
- Circuit hydraulique 90l mini installé,
- Prise de force 540 T/Min et 1000 T/Min,
- Blocage de différentiel,
- Siège conducteur pneumatique et rotatif pour utilisation du broyeur d'accotement,
- Phares de travail avant sur cabine,
- Cabine climatisée,
- Commande de relevage arrière mécanique,
- Clapets anti-retour sur bras,
- Crochet d'attelage et relevage 3 points,
- mise en place du tri-flash.

#### Chargeur Frontal muni de :

- Godet de terrassement multifonction de 1.70m de large minimum avec griffes et lève palette pour les chargements et déchargements,

- Clapets anti-retour sur les vérins des bras du chargeur, permettant de soulever des charges lourde (Obligatoire en collectivité).

**Broyeur d'accotement :**

- Neuf entre 1.80m et 2m, avec son installation et l'installation de ces équipements hydrauliques,
- Le véhicule devra être conforme aux normes en vigueur et notamment au code de la route. Il devra respecter à minima les caractéristiques techniques mentionnées ci-dessus,
- Immatriculation du matériel avec la carte grise,
- Equipements de sécurité (gilet, extincteur...)
- Formation du personnel des Services Techniques lors de la mise en fonctionnement.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour lancer le marché à procédure adapté concernant les besoins énoncés ci-dessus ainsi que l'autorisation pour signer l'ensemble des documents s'y afférent.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
*Sylvain Barreaud*  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Sylvain BARREAUD





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
 Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
 Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikaël MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**VOIRIE – SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE 2021**

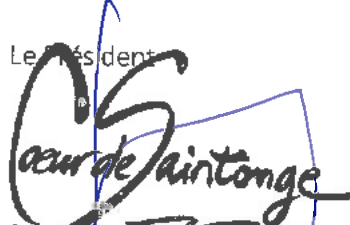
Vu la délibération n° 7-2019 autorisant signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime pour les années 2019 à 2022, et pour un montant de 7 000 € par an.

**Considérant** les missions de base qui comprennent une assistance à la gestion patrimoniale, à l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien, au financement d'opérations et les autres missions optionnelles qui concernent l'établissement des actes de gestion du domaine public routier de la Collectivité et le fond d'investigation.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le paiement pour l'année 2021 de la somme de 7 000 €.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président  
  
 Sylvain BARREAUD  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 14h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle des Fêtes de Saint-Porchaire.

**PRÉSENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
 M. GRENON Jean-Claude, M. DOUBLET Michel, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents  
 Mmes DALAIS Gaëlle, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane,  
 Mrs ALVAREZ Pascal, BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** Mmes BOURSICQUOT Brigitte, BOURSICQUOT Nelly, BOISSEAU Béatrice, GRATON Sabrina, LHERMENIER Sandrine (Pouvoir M. SCHNEIDER Alexandre), Mrs DURAND Lionel, Mikael MOINET (Pouvoir M. BARREAUD Sylvain) STAUDER Jean-Denis

**Date de la convocation :** 17 février 2021

**Présents :** 25

**Votants :** 27

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude GRENON

**GALAXIE DES PIERRES LEVEES – AUTORISATION DE MAITRISE D'ŒUVRE AU SYNDICAT DE LA VOIRIE 17**

**Vu** l'article L.1111-4 du CGCT définissant la compétence tourisme comme une compétence partagée entre les communes, les départements et les régions,

**Vu** les articles L.5214-16 et L.5216-5 du CGCT définissant parmi les compétences que les communautés de communes et d'agglomérations exercent de plein droit au lieu et place des communes membres « la promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme »,

**Vu** la délibération 06-2017 autorisant Monsieur le Président à engager étude de faisabilité pour le projet de la Galaxie des Pierres Levées,

**Vu** la délibération n° 65-2017 portant modification statutaire dont la « Promotion du tourisme » du bloc « actions de développement économiques »,

**Vu** la délibération n°66-2017 (définition et exercice de la compétence touristique » les équipements touristiques comme d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n°46-2019 confiant le chiffrage global ainsi que la présentation du projet dans son ensemble au Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime,

**Vu** la délibération n°91-2019 actant le plan de financement définitif,

**Vu** la délibération n°93-2020 du 25 novembre 2020 autorisant la Communauté de Communes à prendre la délégation de maîtrise d'ouvrage demandée par le Département de la Charente-Maritime sur le projet de la Galaxie des Pierres Levées,

**Vu** la délibération n°93-2020 autorisant la signature de la convention avec Vinci autorisant la mise à disposition de la partie de parcelle de l'emprise autoroutière à la Communauté de Communes pour le projet de la Galaxie des Pierres Levées, et signée depuis fin d'année 2020,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Président aux membres du conseil sur l'état d'avancement du projet de la Galaxie des Pierres Levées, rappelant que les différents comités techniques et comités de pilotage qui ont permis de déterminer un planning de réalisation comme suit :

- **Première phase** mars à juin – champs des mégalithes
- **Deuxième phase** mai à juin – Rotonde et accès rotonde
- **Troisième phase** juin – Accès « Echappée Nature »
- **Quatrième phase** Septembre-Novembre – aire pique-nique, parking extérieur, plantation et réception de chantier.

**Considérant que** l'ensemble des soutiens financiers ont fait l'objet de notifications positives (Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente-Maritime, Etat (DETR) et Europe (Leader)),

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour confier la maîtrise d'œuvre au Syndicat de la Voirie et pour signer l'ensemble des actes, documents et conventions permettant sa mise en œuvre.

**Adopté à l'unanimité.**

A Saint Porchaire, le 24 février 2021

Le Président



COEUR DE SAINTONGE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Sylvain BARREAUD